

---

avec les pays en voie de développement, sous la présidence du Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ce comité devait préparer et coordonner la réponse du gouvernement canadien au "Nouvel ordre économique".

Dès le départ, il était manifeste que les questions considérées relevaient de plusieurs ministères de l'État et nécessiteraient une approche interministérielle. Dans le cadre de ses activités, le Comité facilite le rôle de coordination du ministère des Affaires extérieures à l'égard des relations du Canada avec les pays en voie de développement. Ainsi, il assure une approche multidimensionnelle. Son mandat consiste donc; premièrement, à diriger un examen permanent des politiques qui touchent les relations économiques et autres du Canada avec les pays en voie de développement; deuxièmement, à déterminer si les politiques économiques et autres du Canada dans le domaine international cadrent avec ses politiques de développement; et troisièmement, à veiller à l'élaboration d'énoncés de politique en vue des principales rencontres internationales qui ont une incidence sur les relations économiques et autres du Canada avec les pays en voie de développement.

Participent à ses travaux le Cabinet du Premier ministre, le Bureau du Conseil privé, les ministères des Finances, de l'Industrie et du Commerce, de la Consommation et des Corporations, de l'Agriculture, de l'Énergie, des mines et des ressources, Transports CANADA, le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie, l'ACDI, le Conseil du Trésor ainsi que le ministère des Affaires extérieures.

Le Comité s'est réuni pour la première fois vers la fin de 1974 et, cette année, a tenu quatre séances au niveau sous-ministériel. Lorsqu'il m'est impossible de présider le Comité, le sous-secrétaire d'État adjoint responsable de ce secteur aux Affaires extérieures me remplace.

Entre les séances du Comité, le travail se poursuit au sein d'un Groupe d'étude présidé par Mlle McDougall, directrice générale du Bureau des affaires économiques et scientifiques du ministère des Affaires extérieures. En outre, divers groupes de travail sont mis sur pied à l'occasion pour approfondir des questions particulières.

Le Comité ne travaille pas en vase clos, mais s'inspire des travaux d'autres comités interministériels oeuvrant dans des domaines connexes.

Habituellement, les analyses et recommandations du Comité sont soumises au Cabinet par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ses travaux peuvent être liés à une importante rencontre interna-

---